



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ajaccio, le 23 janvier 2023

**Le Recteur de la région académique de Corse
Recteur de l'académie de Corse
Chancelier des universités**

à

**Secrétariat général
En charge des Ressources Humaines,
de l'accompagnement des carrières et
des moyens**

Affaire suivie par
Catherine Noiray-Vincenti
Tél : 04 95 50 34 07
Mél : catherine.noiray-vincenti@ac-corse.fr
Bd Pascal Rossini
BP 808
20192-AJACCIO
Cedex 4

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de la Corse du Sud
Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de la Haute-Corse
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Délégués régionaux du Recteur
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Chefs de division ou de service

Objet : Dispositif d'immersion « Vis ma vie »

PL : Annexe 1 : Formulaire à remplir par la structure souhaitant accueillir
Annexe 2 : Acte de candidature pour les personnels volontaires à l'immersion

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route RH académique, l'académie de Corse propose à l'ensemble de ses personnels, quel que soit leur grade ou univers d'affectation la possibilité de découvrir sur une courte période le mode de fonctionnement d'une autre entité (collège, lycée, LP, Rectorat, DSDEN, IEN...) et/ou d'observer des fonctions (direction, inspection, enseignement, CPE, secrétaire, gestionnaire RH, assistant de direction, personnels d'intendance etc...) qu'ils souhaitent occuper dans le cadre d'une mutation ou d'une démarche d'évolution professionnelle.

Trois objectifs sont poursuivis :

- développer et conforter les compétences, en construisant notamment une politique de parcours professionnels ;
- favoriser la transversalité, en particulier entre les différents univers : Rectorat, DSDEN, EPLE ;
- améliorer la qualité de vie au travail pour tous les agents.

La présente note a pour objet de présenter le dispositif d'immersion intitulé « Vis ma vie » qui sera proposé tout au long de l'année.

1. Objectifs du dispositif

D'une durée d'une demi-journée à deux journées, l'immersion des personnels de catégorie C et B peut être l'occasion de découvrir un autre univers de travail dans la perspective d'une mobilité fonctionnelle ou géographique. Dans le cadre d'une progression de carrière par voie de concours ou de liste d'aptitude, l'immersion auprès de personnels volontaires d'une catégorie statutaire supérieure doit permettre d'apprécier au mieux les activités, exigences et responsabilités des cadres.

Pour les cadres, cette immersion a pour objectif de favoriser la prise de conscience des activités et des contraintes d'une autre structure et de permettre d'appréhender les méthodes d'encadrement qui y sont pratiquées. L'objectif général tend à offrir aux encadrants du Rectorat, des DSDEN et des EPLE la possibilité de connaître plus finement l'organisation propre à d'autres univers professionnels dans une démarche de construction de leur parcours de carrière. Par ailleurs, cet échange permettra de faciliter les mobilités et la construction de parcours professionnels diversifiés.

S'agissant des personnels enseignants, ce dispositif permet aux agents de pouvoir observer, soit des collègues d'autres disciplines, soit d'autres univers (1^{er} ou 2nd degré), afin de conforter leur projet de changement de discipline, de détachement ou de mutation. Les personnels enseignants peuvent tout à fait bénéficier de ce dispositif d'immersion au sein des services académiques sur des fonctions administratives.

2. Principes guidant le dispositif d'immersion

L'immersion doit permettre d'observer le fonctionnement « normal » du service et ne nécessite donc pas une préparation particulière pour la structure accueillante.

La personne en immersion participe à la vie du service, aux réunions et différents points prévus normalement dans l'agenda en tant qu'« auditeur libre ».

Afin que l'expérience soit bénéfique pour les deux parties, il est toutefois recommandé que la période soit propice à l'observation (présence de réunions habituelles, absence de contraintes particulières/de tensions fortes sur l'activité).

3. Mise en place du dispositif tout au long de l'année

Les personnels volontaires pour participer à ce dispositif, soit en tant que structure d'accueil, soit en tant que candidat à l'immersion dans une autre structure doivent remplir le formulaire en annexe. Ce formulaire doit être transmis par la voie hiérarchique au Secrétaire général adjoint, en charge des Ressources Humaines, de l'accompagnement des carrières et des moyens (sgadjoints@ac-corse.fr).

En fonction des projets d'immersion retenus, l'EAFC (école académique de la formation continue) adressera une convocation aux personnels intéressés en fixant le ou les jours d'immersion dans la structure choisie.

Cette démarche innovante repose sur la communication et l'association des personnels placés sous votre autorité que je vous remercie par avance de bien vouloir informer par tous les moyens utiles (e-mail, réunion de service, affichage en salle des professeurs, etc...)

Mes services restent à votre disposition pour toutes questions que vous jugeriez utiles.

Jean-Philippe AGRESTI

Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale

Virginie FRANTZ